

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-103

Objet : Procédure d'attribution de bourses d'études pour le « *European MSc in Molecular Pathology* ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2022-100 du 12 juillet 2022 fixant les capacités d'accueil en formation de Masso-Kinésithérapie au titre de l'année universitaire 2022-2023 ;

Vu l'avis favorable du conseil académique du 12 octobre 2023 ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président Formation ;

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisée à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

Approuve le dispositif d'attribution de bourses d'études pour le « *European MSc in Molecular Pathology* » dont le détail est annexé à la présente.

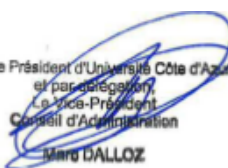
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **29**

Fait à Nice, le 19 octobre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-103**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 13 novembre 2023
PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 13 novembre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

UNIVERSITE CÔTE D'AZUR – SIREN 130 025 661
GRAND CHATEAU – 28 AVENUE VALROSE
BP 2135 – 06103 NICE CEDEX 2

Modalités d'attribution de bourses d'études ***European MSc in Molecular Pathology***

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous.

Principe :

L'existence même de bourses d'études d'Excellence. La réussite académique des étudiants réside le plus souvent dans leur capacité à réaliser leurs études dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen de valoriser de très bons profils internationaux notamment et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur au niveau international.

Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence, il est prévu de proposer des bourses d'études touchant aux valeurs d'Égalité des chances et d'Inclusion. Un montant maximum de 2500€ par/an/étudiant pourra être attribué. L'enveloppe globale allouée à ces bourses d'Études sera à la hauteur maximum de la subvention que le programme *European MSc in Molecular Pathology* recevra de ses partenaires privés (Ressources propres).

Les étudiants lauréats seront exonérés des frais de formation.

Conditions :

1. Est éligible à ces bourses d'études tout étudiant.e candidat.e puis inscrit.e dans le programme *European MSc in Molecular Pathology*. Chaque étudiant.e devra constituer un dossier indiquant :
 - Ses résultats académiques détaillés incluant au minimum sa dernière année d'étude
 - Un CV détaillé
 - Une lettre de motivation
 - Tout document complémentaire attestant de difficultés financières le cas échéant (avis d'imposition, relevé de banque, etc...).
2. La bourse sera délivrée en une fois au 1^{er} semestre académique sous réserve de l'inscription de l'étudiant.e à la formation.
3. La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours mais ne fera pas l'objet d'une reconduction automatique. L'étudiant.e devra en refaire la demande qui restera soumise aux mêmes critères de mérite.
4. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse d'études.
5. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études hormis la bourse de mobilité IDEX.
6. En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.

Procédure d'attribution :

Un appel à candidature sera lancé sur le site web du MSc/MIO et sur les réseaux de communication associés (Media sociaux UCA, etc.). Les dossiers de candidature seront recueillis par l'équipe pédagogique du MSc, l'éligibilité sera validée par la Direction du *European MSc in Molecular Pathology* IDEX d'Université Côte d'Azur en lien avec la Direction Opérationnelle du Programme Formation IDEX.

Calendrier : Les sélections des étudiants candidats à la bourse se feront entre juin et octobre.